

Les actes de la **CONVENTION PROFESSIONNELLE**

2024



État des lieux
Recommandations & Ressources
par et pour les professionnel·les de
l'éducation populaire

Juin 2024



Léo Lagrange était sous-secrétaire d'Etat aux sports et à l'organisation des loisirs dans le gouvernement issu du Front Populaire (1936 - 1938)

Discours de Léo Lagrange à la jeunesse Le 10 juin 1936

« Il y a toujours quelque ambition à exposer publiquement de vastes projets. Les auditeurs de “La voix de Paris” m’excuseront de manquer peut-être de modestie. Quels doivent être l’action et le rôle du sous-secrétaire d’État des Sports et de l’organisation des loisirs dans un gouvernement de rassemblement populaire ?

Tel est l’objet de ce rapide entretien. Nous avons trop souvent entendu dire qu’un pays démocratique était, par son essence, incapable de créer une vaste organisation des sports et des loisirs. Notre ambition est de montrer l’erreur fondamentale de cette conception. Notre but, simple et humain, est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver, dans la pratique des sports, la joie et la santé, et de construire une organisation des loisirs telle que les travailleurs puissent trouver une détente et une récompense à leur dur labeur. J’ai employé le mot “masse”, et je l’ai employé volontairement.

En effet, dans les sports, nous devons choisir entre deux conceptions différentes :

1°) La première se résume dans le sport-spectacle et dans la pratique de sports restreints à un nombre relativement petit de privilégiés ; pratique qui a souvent pour seul but la création du grand champion, création d’ailleurs difficile avec une base de masse aussi réduite. C’est la conception qui domine aujourd’hui.

2°) Selon la deuxième conception, tout en ne négligeant pas le côté spectacle et la création du champion qui ont leurs raisons d’être, c’est du côté des grandes masses qu’il faut porter le plus grand effort.

La plus grande partie de la jeunesse de France ne peut aujourd’hui pratiquer les sports. Les causes sont multiples : manque de terrains et de stades, manque d’instructeurs et d’entraîneurs, manque de temps pour les jeunes qui travaillent, frais trop élevés. Nous allons attaquer de front tous ces problèmes. Nous ne voulons pas que notre action ait pour seul objet de mettre dans les mains de nos jeunes un fusil. C’est en messager de la vie et non pas de la mort que nous voulons nous présenter. D’ailleurs, je suis sûr qu’en agissant ainsi nous servirons à la fois les intérêts permanents et solidaires de la civilisation de notre pays.

Nous tenterons de donner à la jeunesse de France les terrains de sport et de jeux, simples et accessibles, dont elle a besoin, en créant l’équipement sportif d’une nation libre. Nous demanderons aux athlètes déjà couronnés par la gloire sportive de ne point oublier que leur mission n’aura de sens réel que le jour où ils seront devenus les animateurs d’une jeunesse pour laquelle, selon la forte parole de l’écrivain André Malraux, aura cessé “le temps du mépris”.

La semaine de quarante heures, les congés payés, l’accession de la classe ouvrière et des masses populaires de notre pays à une vie que le travail n’absorbera pas intégralement, pose devant nous le problème de l’organisation des loisirs. Loisirs sportifs, loisirs touristiques, loisirs culturels où doivent s’associer et se compléter les joies du stade, les joies de la promenade, du camping, du voyage, les joies des spectacles et des fêtes.

Nous voulons que l’ouvrier, le paysan et le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité. Pour mettre debout cette œuvre immense, pour l’animer du souffle puissant de la vie populaire, je compte sur la collaboration active de toutes les organisations qui existent et notamment sur celles des organisations de la classe ouvrière. Je compte surtout sur le concours de la jeunesse elle-même pour créer avec elle les instruments de sa force, de sa santé et de sa joie. »

SOMMAIRE

Edito	4
La convention en quelques chiffres et infos	5
I. Les pratiques culturelles et sportives des jeunes.....	8
1. Ce que leurs pratiques disent des jeunes... et de la société	9
2. Les pratiques culturelles	11
3. Les pratiques sportives	13
4. L'école, premier lieu d'accès aux pratiques culturelles et sportives	15
II. Les freins et les inégalités d'accès à ces pratiques.....	17
1. Les freins économiques et sociaux	18
2. Lutter contre les inégalités : quel accompagnement ?	19
3. L'inadaptation des espaces et de l'offre	21
III. Sport, culture, loisirs : de nombreux bénéfices pour les jeunes.....	25
1. Des activités reconnues comme des droits	26
2. Des activités essentielles au développement des jeunes	26
3. Les compétences psychosociales	27
IV. Les recommandations & bonnes pratiques.....	29
1. Enjeux et posture pour les professionnel.les de l'éducation populaire .	30
a. Une légitimité reconnue	
b. Quelques exemples dont s'inspirer	
c. Des politiques publiques à mobiliser	
2. Faire respecter les droits et lutter contre les discriminations	40
3. Zoom sur l'UNSL, une ressource pour les professionnel.les	42

Édito

Pour cette convention professionnelle ado-jeunesses 2024, les professionnel·les ont choisi d'aborder le thème du sport, de la culture et des loisirs. Il est vrai que l'actualité est dense sur ces sujets : on peut citer l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, pour lesquels la Fédération s'est fortement mobilisée (plus de 1000 jeunes accompagnés aux épreuves) qui a donné lieu à une Stratégie Nationale Sport Santé ; la signature en mai 2024 d'une Charte d'engagements réciproques Culture-éducation populaire entre le ministère de la Culture et les mouvements d'éducation populaire, 25 ans après la dernière initiative ; ou encore le Rapport du Défenseur des droits 2023 portant sur « Le droit des enfants aux loisirs, à la culture et au sport », sur lequel les organisateurs de la convention se sont appuyés pour construire ces deux journées de formation.

Au-delà de ces faits récents, les loisirs – ce « temps libre dont on dispose en dehors des occupations imposées, obligatoires, et qu'on peut utiliser à son gré » – sont le terrain d'expression privilégié de l'éducation populaire. Depuis sa création, la Fédération Léo Lagrange a fait du « temps libéré » et des loisirs émancipateurs pour tous des marqueurs forts de son projet de société. Notre Fédération a aussi la particularité et la chance de pouvoir s'appuyer sur l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange, qui depuis plus de 40 ans est un acteur important du sport pour tous et de l'éducation par le sport.

Loin de les traiter comme des occupations accessoires, la fédération Léo Lagrange considère le sport, la culture et les loisirs comme des activités essentielles à l'émancipation de chacun·e. Ce sont aussi des supports éducatifs féconds pour transmettre des valeurs, développer des compétences, aborder des sujets de société et exercer sa citoyenneté.

À l'heure où les pratiques culturelles et sportives des jeunes ne cessent d'évoluer, sous l'effet du numérique notamment, les professionnel·les de l'éducation populaire sont en première ligne pour les accompagner et les encourager, sans jugement, et en ouvrant le champ des possibles, au-delà de ce que les jeunes connaissent déjà. Mieux, ils ont un rôle majeur pour garantir l'effectivité de leurs droits ; car le sport, la culture et les loisirs sont encore des lieux de discrimination, auxquels tous les jeunes n'ont pas accès.

Durant ces deux jours de convention, une centaine de professionnel·les ado/jeunesses et des intervenant·es (juriste, sociologue, éducateurs sportifs) ont partagé leurs connaissances, expériences, questionnements, initiatives et outils pédagogiques. Ces échanges ont permis de découvrir des pratiques innovantes et de nouvelles ressources pour continuer d'agir au mieux sur le terrain et tenter de garantir, comme le consacre la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions, « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs. »

La convention en quelques chiffres et infos

4 & 5 juin
2024

à la Maison de Quartier des
Hauts de Saint-Aubin, à
Angers (49)

Maison
DE QUARTIER
Hauts de St Aubin

100 participant.es

Directeur·rices et coordinateur·rices
de structure, accompagnateur·rices
de projet, animateur·rices...

3

intervenant·es sur
une table ronde

+

11

intervenant·es sur
les quatre ateliers

Un format d'échanges interactif... et actif : des respirations sportives
(air boxing...), des jeux sportifs, des ateliers radio...



LES THÉMATIQUES ABORDÉES

EN TABLE RONDE, MARDI 4 JUIN DE 14H À 18H :

- **L'état des lieux : des pratiques différentes et des inégalités d'accès**
- **Les enjeux : le respect des droits et le développement des compétences psychosociales**
- **Le rôle des professionnel·les : partage de pratiques et d'expériences**

LES INTERVENANT·ES :



Clémence RICHARD-PARRET,

Cheffe de pôle régional pour le Défenseur des Droits, autorité administrative indépendante, sur les régions Bretagne et Pays de la Loire.

Chargée de piloter et coordonner l'action des 45 délégué·es bénévoles intervenant sur le territoire, elle représente également l'institution sur la région dans ses 5 champs de compétence, dont la défense des droits de l'enfant.

Juriste de profession, les questions liées aux discriminations font partie de ses domaines d'expertise.

Lionel LARQUÉ,

Docteur en physique, acteur de l'éducation populaire depuis trente ans.

Il a été membre du conseil international des Forums sociaux mondiaux de 2001 à 2007. Il a fondé en 2009 le Forum Mondial Sciences et Démocratie, a codirigé en 2013 l'ouvrage « *Les sciences, ça vous regarde* » aux éditions La Découverte. Coordinateur du Livre Blanc « *Prendre au sérieux la société de la connaissance* » en 2017, il a fondé et dirigé de 2012 à 2024 l'association Alliss (pour une alliance sciences sociétés).



Matthieu VERMEIL,

Cadre technique national et responsable Sport Santé à l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange.

EN ATELIERS, MERCREDI 5 JUIN DE 9H À 13H :

- **Savoir protéger les droits fondamentaux des jeunes** – animé par Clémence RICHARD-PARRET
- **Sport, insertion et compétences psychosociales : à la découverte de Léo Sport Job !** animé par Jérémy MOUCHEL - Sophie PETIT - Benoit NOEL (Unions Régionales Sportives Léo Lagrange)
- **Sport et santé : comment lutter contre l'inactivité physique chez les jeunes ?** animé par Rémi COZETTE & Iris LELEU (Association Les Petits Poids Amiens) - Matthieu VERMEIL (Union Nationale Sportive Léo Lagrange)
- **La recette d'un projet culturel réussi !** – animé par Clémence BABOU, Laurent BRAILLON, Océane CHAUMIN, Julie LANDRAIN, (Fédération Léo Lagrange)

LA MAISON DE QUARTIER DES HAUTS DE SAINT-AUBIN, À ANGERS

Maison
DE QUARTIER
Hauts de St Aubin



Tout récemment inaugurée (le 10 juin 2023), la maison de quartier a accueilli la première journée de la convention. Cet équipement est à la fois un centre social ouvert à tous-tes, un lieu d'accueil, d'écoute, d'animations et de rencontres où la participation de chacun est encouragée ; mais aussi un lieu culturel qui accueille de nombreuses manifestations (concerts, théâtre...)

“

« C'est une maison qui fourmille de projets et d'initiatives ! On a un axe très fort sur la famille, la lutte contre l'isolement, avec une méthode très participative : chaque année, environ 160 habitants bénévoles sont activement engagés dans le projet. On a un secteur enfance depuis un an, un secteur ado 11-15 ans très structuré autour du Hub, et « Move Up », notre espace pour les 15-25 ans qui a rejoint le réseau Alphaléo. Le point de départ de nos activités, ce sont les attentes, les envies, les initiatives des jeunes. »





I. LES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES DES JEUNES

1. CE QUE LEURS PRATIQUES DISENT DES JEUNES... ET DE LA SOCIÉTÉ

« Un individu sans pratiques culturelles, cela n'existe pas »



Lionel Larqué

En introduction à son propos, Lionel Larqué a tenu à rappeler cette évidence : tout le monde a des pratiques culturelles. Celles-ci se répartissent schématiquement en trois grandes catégories :

- celles qui font appel au **corps** (sport),
- celles qui font appel au **symbolique** (art),
- celles qui font appel à la **technique**.

Loin d'être étanches, ces catégories s'entremêlent : le breaking sera à la fois une discipline sportive et artistique, les courses automobiles feront intervenir corps et technique...etc.

« La culture c'est tout ce qu'il est possible de transmettre, de partager et d'apprendre - les différents arts : musique, théâtre, peinture, arts contemporains, cinéma - quelque chose qui n'est pas vraiment palpable et qui se vit – une connaissance et un savoir particulier - lié à la question de l'agriculture et donc un terme politisé - un terme dominant par rapport à notre société actuelle (des cultures c'est partout et dans les QPV d'autant plus fort). »



Témoignage recueilli dans le cadre du « Sondage des pros ados/jeunesse de Léo Lagrange »

Observer les pratiques culturelles et sportives des jeunes, c'est observer leur façon de vivre, leur rapport à leur corps, à leur image, à leurs parents, à leurs pairs, à la société et au monde qui les entoure :

- Ces pratiques sont traversées par **les enjeux propres à l'adolescence et à l'entrée dans l'âge adulte** : individuation, identification, expérimentation...
- Elles sont également déterminées par **les grandes transformations sociétales** - en premier lieu l'essor du numérique - ; par le contexte de chaque époque - la crise sanitaire semble ainsi avoir eu un impact profond sur les pratiques culturelles et sportives.
- Elles dépendent enfin **des ressources dont les jeunes disposent autour d'elles.eux et de leur possibilité d'y accéder.**

« Comme le dit Confucius, les enfants sont le produit de leur époque plus que celui de leurs parents. Il faut regarder les pratiques des jeunes en partant du principe qu'elles sont différentes de celles que nous avons au même âge. »



Lionel Larqué

Parce qu'elles se déploient sur le « temps libre » et qu'elles sont des leviers de transformation et d'émancipation, les pratiques culturelles et sportives sont au cœur du projet éducatif de Léo Lagrange. Pour les professionnel·les ado/jeunesses, l'enjeu est d'amener les jeunes à sortir d'une posture de consommateur·rices ou de spectateur·trices pour devenir acteur·rices de ces pratiques.

Retour sur le sondage des pros



Un outil d'épanouissement et de bien-être



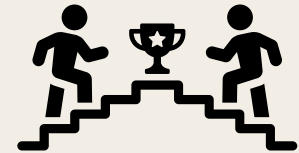
Un outil de lien social et d'ouverture aux autres

Estime de soi et confiance



Pour toi, le sport et les loisirs ça représente quoi ?

Un outil de compétition



Sport : un bon impact sur la santé, la transmission de valeurs notamment lorsqu'il est pratiqué en collectif

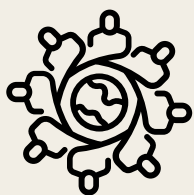


Un moyen de souffler



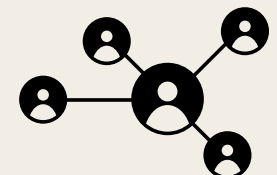
La consommation ou la pratique de la musique, de l'art, de la lecture, du cinéma, de la télévision etc.

DES cultures : identité, pratiques, ouverture sur le monde, pas de culture supérieure.



Pour toi, la culture ça représente quoi ?

Un outil de lien social et d'expression



Une voie d'expression pour défendre des idées, les partager, questionner



Un élément qui nous définit soit par appropriation soit par rejet



2. LES PRATIQUES CULTURELLES DES JEUNES

« Un défi important est d'accepter, comprendre et célébrer les évolutions de la culture et du loisir, notamment en ce qui concerne les évolutions liées au numérique (e-sport, pratique plus individuelle de la culture) et les goûts des jeunes (essor du rap, des séries et des mangas/animés) On ne peut pas être un professionnel de la jeunesse et avoir un regard condescendant/apporter un jugement de valeur sur les goûts et pratiques culturelles des jeunes, au risque de les aliéner. »

Témoignage recueilli dans le cadre du Sondage des pros ados/jeunesses.

La table ronde s'est ouverte sur un état des lieux des pratiques culturelles des jeunes, appuyé par les résultats d'une étude réalisée par la Métropole de Lyon². Cette étude met à jour plusieurs constats :

CULTURE SUBIE VS. CULTURE CHOISIE

Les jeunes font preuve d'une certaine distance vis-à-vis de la culture « officielle » ; celle qui est validée par les adultes. À l'âge où leur temps libre est encore largement encadré, ils distinguent la culture « subie » - celle qui est prescrite par les parents, l'école - et la culture « choisie », la pop culture, celle de leurs pairs.



Et Bourdieu dans tout ça ? Héritage et expérimentation

La théorie de la reproduction sociale de Pierre Bourdieu est longtemps restée dominante pour expliquer comment le « capital culturel³ » se transmet au sein d'une famille.

Olivier Galland⁴ propose une approche plus nuancée qui met en avant le passage d'un « modèle de l'identification » où les jeunes reproduisent la trajectoire de leurs parents, à un « modèle de l'expérimentation », au contact des pairs notamment, un processus long au cours duquel les jeunes vont progressivement affirmer leurs goûts en matière de culture.

LE NUMÉRIQUE, SUPPORT INCONTOURNABLE DES PRATIQUES CULTURELLES DES JEUNES

Le numérique a permis le développement d'une véritable « culture de la chambre »⁵ soit un ensemble de pratiques culturelles réalisées dans l'intimité de la chambre, à l'écart du cocon familial. Favorisées par le scrolling sur smartphone et les stories sur les réseaux sociaux, ces « micro-pratiques » visent à consommer et à partager des contenus (vidéos, musique...) à la carte, de façon brève et discontinue. Des activités gratuites et simples, réalisées dans un cadre confortable et maîtrisé, particulièrement réconfortantes pour les jeunes. Un phénomène que les confinements, pendant la crise sanitaire, n'ont fait qu'accroître.

- 73% des 15-24 ans écoutent de la musique en streaming
- 74 % des jeunes femmes et 93 % des jeunes hommes âgés de 15 à 28 ans pratiquent des jeux vidéos⁶

LE NUMÉRIQUE N'EST PAS SYNONYME DE REPLI, AU CONTRAIRE

Les pratiques culturelles en ligne donnent lieu à des interactions avec les pairs (partage de musiques ou de vidéos, etc.). Elles favorisent aussi la curiosité et la découverte, les jeunes pouvant explorer de multiples univers culturels auxquels ils-elles n'auraient pas eu accès autrement (sans toutefois mésestimer le poids des bulles cognitives). **On peut dès lors considérer que le numérique augmente l'accès à la culture et au partage de la culture avec d'autres.**

MALGRÉ LE NUMÉRIQUE, LES JEUNES FRÉQUENTENT TOUJOURS LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Dans les faits, on constate une hybridation des pratiques en ligne et IRL (in real life). Les supports digitaux sont utilisés pour faire la promotion de contenus de pop culture qui s'incarnent encore largement en présentiel, dans les salles de concert, de cinéma, de stand up. Des équipements que les jeunes continuent à fréquenter.

En 2019 - avant le covid -, les jeunes de 18 à 30 ans fréquentent encore les lieux de spectacle vivant⁷:

- 43% sont allés au moins une fois à un concert dans l'année
- 23% sont allés au moins une fois au théâtre
- 16% ont assisté à un ballet, un spectacle de danse ou un opéra

LES JEUNES NE CONSOMMENT PAS SEULEMENT LA CULTURE, ILS-ELLES LA PRATIQUENT AUSSI

La pratique d'une activité artistique en amateur (musique, dessin, écriture...) est plus fréquente chez les jeunes que dans le reste de la population. L'étude de la Métropole de Lyon parle d'une véritable « **culture de l'autoproduction et de l'entrepreneuriat.** » En facilitant la possibilité de produire et de partager ses propres créations culturelles, les réseaux sociaux ont fait émerger une culture du Do It Yourself, promue par des influenceurs partis de zéro et devenus des stars sur Youtube (Squeezie, Lena Situations...).

3. LES PRATIQUES SPORTIVES DES JEUNES

Matthieu Vermeil, conseiller technique sportif national et responsable Sport Santé à l'UNSL, est venu partager quelques constats sur le rapport des jeunes au sport et à l'activité physique, ainsi que sur l'importance de bouger plus au quotidien.

Matthieu a rappelé la différence entre activité physique, sport et sédentarité :

- **L'activité physique** comprend l'ensemble des activités de la vie quotidienne nécessitant des mouvements corporels permis par l'utilisation de nos muscles squelettiques et entraînant une dépense énergétique au-dessus de notre dépense de repos : transports actifs, tâches domestiques, ménage, jardinage, monter les escaliers.
- **Le sport ou l'activité sportive** est une forme particulière d'activité physique où les participant.es adhèrent à un ensemble commun de règles et d'objectifs bien définis avec une recherche de performance ou de loisirs.
- **La sédentarité** correspond au temps passé assis ou allongé dans la journée, hors du temps de sommeil.

DES JEUNES QUI FONT DU SPORT...

Selon une étude de l'INSEE parue en 2022, 2/3 des jeunes âgé.es de 15 ans ou plus ont une activité physique ou sportive régulière en 2020 (c'était pourtant l'année du Covid).

Les jeunes plébiscitent des pratiques libres, individuelles, hors des clubs sportifs

34 % font régulièrement de la gymnastique, de la danse ou de la remise en forme
25 % font de la marche, de la course ou de l'athlétisme
18 % font du vélo ou des sports de glisse. (INSEE 2022)

Une pratique en club plus fréquente dans les quartiers populaires

Les moins de 30 ans constituent 71 % des licences dans les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, contre 55 % dans les autres quartiers (INJEP 2017).

Des inégalités marquées entre filles et garçons

Après 25 ans, un fort écart se creuse entre les hommes et les femmes, le taux de pratique étant de 93 % pour les hommes de 26 à 29 ans, contre 78 % pour les femmes (INJEP 2017)

... MAIS QUI SONT DE PLUS EN PLUS INACTIFS ET SÉDENTAIRES

L'Organisation Mondiale pour la Santé recommande que les enfants pratiquent 60 minutes d'activité physique quotidienne pour être en bonne santé. Or 73% des adolescent.es français.es n'atteignent pas ces recommandations⁸.

49% des 11-19 ans sont considéré.es comme « non actif-ves et sédentaires », ce qui fait peser un risque majeur sur leur santé⁹.



Ce phénomène n'est pas nouveau. On estime que sur les 25 dernières années, les jeunes ont perdu un quart de leurs capacités cardiorespiratoires. Le temps passé devant les écrans explique principalement cette sédentarité, et la crise sanitaire liée au Covid-19 a nettement aggravé la situation.

60% des enfants et des jeunes ont augmenté le temps passé devant les écrans pendant le confinement¹⁰.

C'est à la puberté que les jeunes commencent à devenir moins actif-ves. Là encore, les filles sont plus concernées que les garçons : 16% des filles de 11 à 17 ans atteignent les recommandations de l'OMS, contre 40% des garçons¹¹.

UN EFFET COVID SUR LES PRATIQUES DES JEUNES ?

De nombreuses études notent un « effet Covid » sur les pratiques culturelles et sportives des jeunes. Les confinements semblent ainsi avoir renforcé la « culture de la chambre » et la consommation de contenus culturels en ligne.

L'effet sur le sport est plus ambivalent. Sur le terrain, des professionnels constatent une certaine démotivation des jeunes ; une sorte « d'épidémie de flemme » que confirment les études. **Selon la Fondation Jean Jaurès, 28% des 18-24 ans indiquent faire moins de sport depuis le Covid ; 85% des 25-34 ans ont une image positive du « lit » ; 72% ont avoir une image positive du canapé¹².**

« On ne monte plus les projets sportifs de la même façon depuis le covid, tout simplement parce que les adolescents expriment moins d'envie ; on doit jouer sur d'autres leviers. »

Anthony, animateur Hub aux Côtes-d'Arey.

D'autres au contraire font état d'une volonté de se « défouler » après des mois de privation de liberté :

« Les jeunes sont super motivés pour faire du sport et j'ai l'impression que c'est encore plus le cas depuis le covid, où ils sont beaucoup restés enfermés : maintenant ils ont envie de bouger ! »

Emmanuel, animateur jeunesse à Feyzin.

4. L'ÉCOLE, PREMIER LIEU D'ACCÈS À LA CULTURE ?

L'école permet de toucher tous·tes les jeunes d'une classe d'âge, sans distinction de genre ni d'origine sociale, et quel que soit le capital culturel et sportif des parents. Lieu de transmission des savoirs, des compétences et de valeurs, l'école a également pour mission de sensibiliser les enfants à l'art, à la culture et au sport. Le Défenseur des droits note par ailleurs que « ***pour nombre d'entre eux, c'est d'ailleurs l'unique accès qu'ils en ont*** ».

LE SPORT À L'ÉCOLE :

- **L'Éducation Physique et Sportive (EPS)** : L'EPS est un enseignement obligatoire, dont le volume horaire varie selon les cycles : 3 heures hebdomadaires à l'école primaire, 4 heures en sixième puis 3 heures pour les autres niveaux au collège et, enfin, 2 heures hebdomadaires au lycée.
- **Les « 30 minutes d'APS quotidienne à l'école »** : complémentaire à l'EPS, déployée sur les temps scolaires et périscolaires, cette mesure a été expérimentée puis généralisée dans les écoles primaires dans le cadre de l'organisation des Jeux de Paris 2024 et du Plan National Sport Santé.
- **L'expérimentation "Deux Heures hebdomadaires de sport au collège" (2HSC)**, lancée en novembre 2022 dans 167 collèges volontaires, qui permet à des collégien·nes volontaires de faire 2 heures de sport par semaine, en plus de l'EPS. La première évaluation, en janvier 2024, a conclu que ce dispositif n'avait pas réussi à atteindre sa cible prioritaire : les jeunes les plus éloigné·es de la pratique sportive.

Les recommandations du Défenseur des Droits :

- Garantir l'effectivité des heures d'EPS en primaire et accroître le nombre d'heures dispensées au collège et au lycée ;
- Renforcer la formation pratique des enseignant.es d'EPS ;
- Expérimenter la présence d'un.e référent.e EPS en soutien des professeur.es des écoles.

LA CULTURE À L'ÉCOLE

L'éducation artistique et culturelle (EAC), instituée dès la maternelle, repose sur trois piliers :

- des rencontres avec des artistes et des œuvres,
- des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
- des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Cinq priorités ont été définies dans ce cadre : chanter, lire, regarder, s'exprimer et développer son esprit critique. Progressivement renforcée, l'EAC doit être généralisée sur l'ensemble des territoires par l'adoption du label « 100% EAC ».

Selon une enquête conduite en 2019 :

- **3 élèves sur 4 ont été concerné-es par au moins une action ou un projet relevant de l'EAC au cours de l'année 2017-2018**
- Les contenus d'EAC sont moins fréquemment dispensés aux élèves de l'enseignement primaire qu'aux collégien·nes.
- Les établissements les plus défavorisés sont les plus éloignés de l'objectif du « 100% EAC à l'école » : 55% des collégien·nes en éducation prioritaire ont bénéficié d'une de ces actions (contre 64% dans les autres établissements.)



Les recommandations du Défenseur des Droits :

- Prévoir un coordinateur·trice ou un·e référent·e en EAC dans chaque établissement scolaire ;
- Améliorer l'accompagnement des établissements scolaires dans la mobilisation de la part collective du Pass Culture.



II. LES FREINS ET INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET AU SPORT



Les pratiques culturelles et sportives des jeunes sont multiples, foisonnantes et innovantes. Mais elles sont aussi marquées par de nombreuses inégalités : entre jeunes issu-es de milieux défavorisés et favorisés ; entre filles et garçons ; entre jeunes urbain-es et ruraux-ales... Certains jeunes subissent particulièrement des difficultés d'accès : c'est notamment le cas des jeunes en situation de handicap.

En 2023, le Rapport annuel sur les droits de l'enfant du Défenseur des Droits¹⁴ a analysé ces principaux freins et inégalités, les effets des politiques publiques visant à les résorber, et émis un certain nombre de recommandations.

1. LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS : DES FREINS ÉCONOMIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET SOCIAUX

71% des enfants dont les parents disposent de bas revenus ne sont pas inscrits dans un club ou une association sportive et culturelle¹⁵

49% des jeunes des territoires ruraux ont déjà renoncé à des activités culturelles en raison des contraintes de déplacements¹⁶

Les enfants d'ouvriers partent 2 fois moins en colonies de vacances que les enfants des professions libérales et de cadres¹⁷

Le coût d'une licence sportive ou d'une adhésion à une association culturelle, les frais d'équipement (matériel, textile et autre), l'éloignement géographique sont autant de motifs de renoncement pour les jeunes issu-es de milieu défavorisé.

S'y ajoutent des freins psychosociaux, comme le note Clémence Richard-Parret ; certains jeunes ne se sentent pas légitimes pour aller au théâtre ou à l'opéra. Clémence Richard-Parret indique l'importance de travailler avec les publics fragiles pour leur permettre de « **manier plus facilement les codes sociaux majoritaires, et ainsi avoir un meilleur accès à la culture** ».

« Dans mon quartier, les jeunes se censurent par rapport à la culture « officielle » parce qu'ils ont le sentiment que les autres ne les jugent pas légitimes. »

Anasthasia, animatrice à Chenôve (QPV)



UN PARADOXE : TROP DE LOISIRS... OU PAS ASSEZ.

« **Les agendas des mercredis se remplissent vite pour certains enfants... tandis qu'ils restent vides pour d'autres** », relève le Défenseur des droits.

Certaines familles considèrent qu'il est important, voir valorisant, de surcharger l'emploi du temps des enfants : devoirs après l'école, cours particuliers, multiplication des activités périscolaires... À cela s'ajoutent les temps de transport parfois longs, les récréations écourtées.

Le Défenseur des droits rappelle que le repos est un droit pour les enfants, qui inclut aussi celui de ne rien faire, car « **c'est dans ces moments de respiration et de répit que l'enfant nourrit son imagination, sa créativité, sa réflexion et sa conscience de soi et du monde qui l'entoure.** »

À l'inverse, les enfants issus de milieux défavorisés n'ont aucune activité de loisirs, ou très peu. Dans ces conditions, les écrans deviennent le moyen privilégié de compenser le temps vide et de pallier l'ennui, voire un refuge quand on est trop fatigué pour faire autre chose.

2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS : DE L'ARGENT... MAIS QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Les politiques publiques tentent de répondre à ces inégalités d'accès à travers différents dispositifs. La plupart prennent la forme d'une aide financière allouée sous condition de ressource. Les enjeux de remobilisation, d'accompagnement et de médiation culturelle, indispensables pour lever les freins psychosociaux, ne sont pas toujours suffisamment pris en compte dans ces dispositifs.

LE PASS' CULTURE : DONNER DE L'ARGENT NE SUFFIT PAS.

- Le Pass Culture est un dispositif d'accès aux activités culturelles pour les jeunes de 15 à 18 ans, qui comporte une part individuelle – sous forme de crédit que les jeunes peuvent mobiliser de façon autonome – et une part collective.
- **Ce dispositif a été critiqué pour son incapacité à résorber les inégalités d'accès à la culture et à encourager des pratiques culturelles diversifiées.** Selon un rapport du Sénat¹⁸, le Pass'Culture a surtout bénéficié aux jeunes qui avaient déjà d'intenses pratiques culturelles, tandis que seule une très faible part de jeunes non-scolarisé-es y ont adhéré. **Une critique qui soulève l'importance de la médiation culturelle et de l'accompagnement des publics les plus vulnérables.**
- La part collective du Pass'Culture, instaurée en 2022, vise à corriger ce biais. Dans un premier temps à la main des enseignants, la part collective du Pass'Culture pourrait désormais être élargie aux acteurs de l'éducation populaire ou de la médiation.

LE PASS'SPORT : UN RESTE À CHARGE ENCORE TROP IMPORTANT POUR LES FAMILLES

- Le Pass'Sport consiste en une aide forfaitaire de 50 euros, pour les 6 à 30 ans, visant à financer tout ou partie du montant d'une adhésion ou d'une prise de licence dans une association sportive habilitée.
- S'il a bénéficié à 1,2 million d'enfants et de jeunes de 6 à 18 ans issus de familles modestes en 2022 (+20% par rapport à 2021), le Défenseur des droits relève que le montant forfaitaire attribué n'est pas suffisant pour permettre l'accès à certaines disciplines sportives plus coûteuses.

LE PASS'COLO : DES AIDES FINANCIÈRES... MAIS AUSSI UN BESOIN D'ENCADRANT·ES ET D'INFORMATION

- Le Pass'Colo, doté de 200 à 350 €, est attribué sous conditions de ressources, afin de réduire le reste à charge des familles qui souhaitent inscrire leur enfant en colonie de vacances.
- Le manque d'encadrant.es limite aussi l'accès aux colonies de vacances ; c'est pourquoi le gouvernement a annoncé une revalorisation salariale des métiers de l'animation dès 2024 et une aide exceptionnelle pour le financement de la formation d'animateur.
- Le Défenseur des droits insiste sur la nécessité de mieux faire connaître les différentes aides en faveur du départ en vacances, notamment en instaurant « un guichet unique numérique » centralisant les démarches pouvant être réalisées.



Les recommandations du Défenseur des Droits pour lever les obstacles économiques, géographiques et sociaux dans l'accès au sport et à la culture :

- Renforcer l'information et l'accompagnement des familles les plus vulnérables pour la mobilisation du Pass Culture et du Pass Sport ; et augmenter notamment le montant forfaitaire alloué pour le Pass'Sport pour les familles aux revenus modestes.
- Renforcer l'accessibilité des équipements culturels et sportifs en développant la gratuité des transports en commun pour les moins de 18 ans, en élargissant l'offre de transports et en assurant leur inclusivité.
- Promouvoir, auprès des travailleurs sociaux, l'accompagnement social global des familles pour y intégrer les questions liées au droit des enfants aux loisirs.
- Mettre en place un plan de rénovation des équipements sportifs et renforcer l'accompagnement financier et technique des collectivités territoriales pour favoriser la création de nouveaux équipements sportifs structurants adaptés aux enfants.

DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX LOISIRS ENCORE PLUS MARQUÉES POUR LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le sport et la culture sont de puissants vecteurs de lien social, de confiance en soi et d'autonomisation, mais les jeunes en situation de handicap en sont trop souvent privé.es.

Le Défenseur des droits a ainsi pu constater de nombreuses situations de refus discriminatoires d'inscription ou de participation d'enfants en situation de handicap à une activité de loisirs, sportive ou culturelle.

- 58% des parents aimeraient que leurs enfants en situation de handicap soient accueilli-es sur une activité périscolaire, mais ce souhait se trouve exaucé dans 22% des cas seulement¹⁹.
- Selon la CNAF, la fréquentation des enfants bénéficiaires de l'AEEH représente seulement 0,28% de la fréquentation totale dans les accueils de loisirs.

Les recommandations du Défenseur des Droits :

- Renforcer la formation des professionnel·les éducatifs, médicaux et médico-sociaux aux enjeux des activités culturelles et sportives pour les enfants en situation de handicap.
- Encourager les échanges entre les différents professionnel·les intervenant auprès de l'enfant, afin d'assurer des aménagements raisonnables nécessaires à sa participation aux activités de loisirs, culturelles et sportives.

3. L'INADAPTATION DES ESPACES ET DE L'OFFRE DE PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

SPORT : DES ÉQUIPEMENTS PEU VARIÉS, VIEILLISSANTS, ET INÉGALEMENT RÉPARTIS SUR LE TERRITOIRE

Sans surprise, c'est la région parisienne et les départements très urbains qui sont les mieux dotés en équipements sportifs. Mais quand ces équipements existent, ils ne sont pas toujours facilement accessibles et disponibles, et permettent rarement une diversité de pratiques.

Dans les quartiers Politique de la ville (QPV), 99% des habitant.es peuvent accéder en moins de 15 minutes de marche à au moins 1 équipement sportif structurant. Mais ceux-ci sont peu variés : dans 1 quartier prioritaire sur 2, l'ensemble des habitant.es a accès au mieux à 2 types d'équipements différents. **Seuls 14% de la population résidant en QPV accèdent à un bassin de natation en moins de quinze minutes de marche.**

« Il y a un vrai souci concernant l'accessibilité des terrains sportifs publics. On a monté un projet avec le club de foot de Dijon, une grosse demi-journée avec beaucoup d'activités pour des jeunes valides et les jeunes en situation de défiance visuelle, on a découvert ensemble le cécifoot. C'était génial, mais il a fallu s'organiser 2 mois et demi à l'avance pour pouvoir disposer du terrain... »

Angélique, animatrice jeunesse à Chenôve

Outre ces inégalités dans la répartition territoriale des équipements, de nombreuses infrastructures existantes sont vieillissantes.

Pour pallier ces situations, dans le cadre de la Stratégie Nationale Sport Santé, le gouvernement a investi 20 millions d'euros pour la construction et la rénovation d'équipements sportifs en priorité sur les territoires carencés en 2019.



LA PLACE DES FILLES DANS L'ESPACE PUBLIC

L'aménagement de l'espace public contribue à l'éviction des filles, en particulier pour ce qui concerne les pratiques sportives. C'est la thèse que défend la chercheuse Edith Maruéjols : l'agencement des rues, l'éclairage, les transports publics ; les équipements sportifs tels que les city stade, particulièrement développés ces dernières années ; et même les cours de récréation sont peu favorables aux filles et favorisent la présence et les pratiques sportives des garçons.

« Dans les cours d'école, on observe souvent que l'espace central est dédié au foot – surtout pratiqué par les garçons –, et les filles sont reléguées dans les espaces périphériques. A Valence, nous travaillons avec les enfants pour aménager les cours de récréation autrement, afin de laisser plus de place aux filles. On les implique dans la création d'un mobilier convivial et partagé, comme par exemple des tables de pique-nique. »

Laurent, directeur de la MPT Petit Charran à Valence.

LA NÉCESSITÉ DES « LIEUX VIDES »

Au-delà des équipements sportifs, l'espace public n'est pas aménagé pour permettre l'expression libre et spontanée de pratiques culturelles et sportives.

Des sociologues, tels que Clément Rivière, travaillent sur les raisons de la « disparition » des enfants de l'espace urbain, parlant même de l'émergence d'un phénomène d'« enfants d'intérieur ». À contrario, des modalités innovantes d'aménagement de l'espace se développent, inspirées des pays scandinaves, telles que le Design actif, qui vise à jouer sur le mobilier urbain, la signalétique, l'aménagement des places et des esplanades pour encourager la pratique sportive de tous.

Lionel Larqué évoque la nécessité de mettre à disposition des « lieux vides » dans lequel les jeunes peuvent projeter librement leurs pratiques, sans l'intervention des adultes. Le Rapport du Défenseur souligne également l'importance de « ces espaces d'expression, de rencontres et d'expérimentations - tels que les médiathèques, les aires de jeux animées, les maisons des jeunes et de la culture (MJC), les maisons de quartier, etc. - [qui] offrent aux enfants une véritable part d'autonomie et de liberté et leur permettent d'évoluer dans des contextes différents et de nouer de nouvelles relations sociales avec d'autres enfants et d'autres adultes que leurs parents, leurs professeurs ou leurs éducateurs. »

UNE OFFRE CULTURELLE INADAPTÉE

L'absence de « lieux vides » est l'un des symptômes de l'inadaptation de l'offre culturelle aux attentes et besoins des jeunes. L'étude de la métropole de Lyon, tout comme le rapport du Défenseur des droits, note que **cette offre est généralement trop normée, trop encadrée, elle ne leur laisse pas suffisamment d'espaces de liberté ; et surtout elle se construit sans eux.**

Selon Lionel Larqué, tout se passe comme si les politiques publiques en faveur de la culture essayaient de « combler un manque » chez les jeunes, enjoignant les professionnel·les de l'éducation populaire à s'inscrire dans cette même dynamique. Selon Lionel Larqué, c'est la conséquence du regard que la société porte sur les jeunes ; ces dernier·es sont toujours perçu·es comme un problème dans le discours médiatique, ce que Larqué qualifie de « **vraie névrose française.** »

« On “boure” les emplois du temps des enfants alors qu'il faudrait leur laisser de la liberté : du temps libre et surtout des espaces libres pour mener leurs pratiques culturelles. »

Lionel Larqué

Pour répondre aux attentes et aux besoins des jeunes, il convient de « désinstitutionnaliser » l'offre culturelle, de laisser les jeunes disposer d'espaces dans lesquels ils-elles peuvent expérimenter et exprimer leur quête d'autonomie, loin des dispositifs qui s'apparentent au milieu scolaire. Lionel Larqué invite ainsi les professionnel·les à devenir des « médiateur·rices ignorant·es » c'est-à-dire à ne pas se poser en surplomb, mais à apprendre en même temps que les jeunes et à être dans une posture d'égale contribution.



CULTURE ET SPORT : L'OFFRE DÉTERMINE-T-ELLE LA PRATIQUE ?

Lors de la table ronde, un participant a souligné que l'inactivité des jeunes était une conséquence directe de certains choix de politiques publiques, et notamment de l'absence de moyens accordés aux clubs sportifs sur les territoires. Comment espérer que les jeunes fassent du sport si l'offre est absente à proximité de chez eux ?

À l'inverse, une offre abondante peut favoriser des pratiques dynamiques. C'est ce que dit Emmanuel, animateur à Feyzin :

« Les jeunes sur mon territoire font beaucoup de sport et ils pratiquent beaucoup d'activités culturelles. Mais il faut dire que l'offre est riche chez nous : basket, arts martiaux... Nous avons aussi la chance d'avoir L'Épicerie moderne, une salle de concert très dynamique, avec laquelle nous avons développé un projet de "carte blanche" des jeunes qui a super bien fonctionné. »

Samir, animateur à Marseille, offre une vision plus contrastée :

« Sur mon territoire, les jeunes expriment un fort besoin de faire du sport mais l'offre est très insuffisante : on manque d'équipements et d'espaces en extérieur. Sur la culture, c'est tout l'inverse : à la Belle de Mai, nous avons une offre culturelle extrêmement riche et variée, mais spontanément les jeunes sont réticents à aller vers ce type de projets. Il faut construire un lien de confiance pour les y amener, ça prend du temps : et ensuite, il faut procéder par étape. Mais on peut faire plein de projets culturels avec les jeunes une fois que cette confiance est installée (ateliers radio, etc.) »



III. SPORT, CULTURE, LOISIRS : DE NOMBREUX BÉNÉFICES POUR LES JEUNES

1. DES ACTIVITÉS RECONNUES COMME DES DROITS

Loin d'être secondaires ou accessoires, les loisirs, le sport et la culture sont des activités qui contribuent à la construction et à l'épanouissement des jeunes. C'est la raison pour laquelle elles sont reconnues comme des droits, consacrés par de nombreux textes :

- Préambule de la Constitution française : « Elle [la Nation] garantit à tous, notamment à l'enfant, [...] le repos et les loisirs ».
- Déclaration des droits de l'enfant de 1959 : est reconnu comme un droit la possibilité « de se livrer à des jeux et à des activités récréatives »
- Convention internationale des droits de l'enfant, article 31 : « 1. Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. 2. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. »
- Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU rappelle qu'« alors que le jeu est souvent considéré comme une activité non essentielle, il constitue un aspect fondamental et vital des plaisirs de l'enfance, ainsi qu'une composante essentielle du développement physique, social, cognitif, émotionnel et spirituel. »

Clémence Richard-Parret indique que le droit aux loisirs, à la culture et au sport est un droit qui fonctionne de pair avec d'autres droits - le droit à la participation, à l'expression - et dont l'effectivité en conditionne d'autres : le droit d'être en bonne santé, le droit d'être en interaction avec les autres, etc.

« Le droit n'est pas quelque chose de froid ou de figé, c'est un outil de transformation sociale dont les professionnels de l'éducation doivent s'emparer. Il est nécessaire de passer d'une logique de compensation à une logique d'égalité d'accès aux droits. »

Clémence Richard-Parret

2. DES ACTIVITÉS INDISPENSABLES AU BON DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

C'est par le jeu que l'enfant s'éveille, se développe, apprend et grandit.

Jouer, exercer ses sens, être en mouvement, se dépenser, se reposer, créer, interagir avec les autres et avec son environnement : autant de besoins naturels, indispensables au développement physique et psychologique dès le plus jeune âge.

✓ **Les activités physiques et sportives contribuent à la santé physique et mentale**, permettant tout à la fois le développer les capacités motrices, de diminuer le stress et de favoriser la disponibilité pour les apprentissages. Sources de plaisir, elles développent aussi la confiance en soi et le lien aux autres.

✓ **Les activités culturelles et artistiques contribuent à l'éveil au monde et au développement des sens.** Offrant la possibilité d'être tout à la fois spectateur et créateur, ces activités développent l'observation, la concentration, l'analyse, et offrent une grande diversité de moyens d'expression.

BOUGER CHAQUE JOUR, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE.

Moins de la moitié des enfants de 6-17 ans exercent une activité physique régulière et 20 % des adolescent-es sont en situation de surpoids, voire d'obésité.

Selon l'OMS, la sédentarité est à l'origine chaque année de 2 millions de décès dans le monde et de nombreuses pathologies chroniques. De même, l'inactivité physique est responsable d'environ 10 % des décès en Europe. Le ministère des Sports a chiffré le coût de la sédentarité à 17 milliards d'euros par an pour la France, dont 14 milliards pour les dépenses de santé.

Face à cette situation, le sport et l'activité physique sont des outils d'amélioration de la santé et du bien-être, mais aussi des outils de prévention des maladies chroniques (diabète, obésité, maladies cardiovasculaires...).

3. LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES ET LEUR TRANSFÉRABILITÉ

Interrogés dans le cadre du « Sondage des pros », les professionnel.les ados/jeunes Léo Lagrange soulignent que la culture et le sport sont d'excellents supports pédagogiques :

- **Une « porte d'entrée » pour aller vers** les publics les plus éloignés, et les remobiliser.
- **Un excellent moyen de révéler, développer et valoriser des compétences psychosociales** des jeunes, notamment celles-ceux qui sont les plus éloigné-es des parcours de réussite traditionnels.

« **C'est aussi un point d'entrée et de création de liens avec les jeunes pour la mise en place d'autres actions/pour échanger sur d'autres thèmes.** »

Témoignage reçu dans le cadre du sondage des pros en amont de la convention.

LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES (CPS)

Elles désignent les aptitudes qu'une personne mobilise pour faire face aux exigences de la vie quotidienne et prendre part opportunément à la vie sociale : **empathie, régulation des émotions, capacités d'adaptation, de communication...**

Elles sont un facteur-clef de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et sociale.

Quelques compétences psychosociales développées :

- Dans le cadre du sport : esprit d'équipe, solidarité, prise d'initiative, dépassement de soi, résolution de problèmes...
- Dans le cadre des projets culturels et artistiques : expression et écoute, gestion des émotions, patience et persévérance...

Autant de compétences qui sont aisément transférables dans un cadre scolaire ou professionnel.





IV. LES RECOMMANDATIONS ET EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



1. ENJEUX ET POSTURE POUR LES PROFESSIONNEL·LES DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Présent·es sur tous les territoires, au sein de maisons de quartiers, des accueils jeunes, des centres de loisirs, les professionnel·les de l'éducation populaire sont en première ligne pour répondre aux grands défis que pose l'accès aux pratiques culturelles et sportives : inclusion, accessibilité, autonomisation, respect des droits, faire ensemble...

Retour sur le sondage des pros



UNE LÉGITIMITÉ RECONNUE

Les professionnel·les de l'éducation populaire sont considéré·es comme légitimes pour accompagner les jeunes dans leurs pratiques culturelles et sportives.

Cette légitimité est reconnue par la Charte Culture-éducation populaire, signée le 16 mai 2024 :

« Le ministère de la Culture reconnaît les mouvements et fédérations d'éducation populaire comme des acteurs majeurs des politiques culturelles qui concourent au renforcement de la démocratisation et de la démocratie culturelle par la diversité des personnes auxquelles elles s'adressent et par leur capacité à mobiliser des partenaires variés, notamment en nouant des alliances étroites avec les institutions culturelles (établissements et institutions culturels, compagnies artistiques, artistes, journalistes, acteurs du numérique, scientifiques...). En effet, les mouvements et fédérations d'éducation populaire présents sur l'ensemble du territoire constituent un maillon important du développement culturel par leur ancrage territorial et la diversité de leurs modes d'intervention. »

D'autant que le temps périscolaire est le moment idéal pour mettre en place ces activités : le Défenseur des droits le reconnaît et recommande de rendre obligatoire, pour les collectivités territoriales, l'établissement d'un projet éducatif territorial afin d'organiser des activités périscolaires de qualité, adaptées et accessibles financièrement pour les familles.

« Les acteurs de l'éducation populaire jouent un rôle fondamental pour l'égalité, l'esprit critique, l'émancipation. Ils sont aussi en première ligne pour garantir l'effectivité du droit aux loisirs, à la culture et au sport. »

Clémence Richard-Parret

LA POSTURE PROFESSIONNELLE

Tout au long de la convention, les participant.es et les intervenant.es ont échangé sur le rôle des professionnel·les pour favoriser l'accès des jeunes aux sports, à la culture et aux loisirs, au regard des grands défis auxquels ils-elles sont confronté·es.



« Le/la professionnel·le guide les jeunes vers des opportunités qui peuvent correspondre à leurs intérêts et à leurs besoins. Il/Elle favorise l'inclusion en veillant à ce que tous les jeunes, quels que soient leur contexte socio-économique, leur genre, leur origine ethnique aient accès aux mêmes opportunités. Il/elle sensibilise les jeunes à l'importance d'un mode de vie sain et équilibré tout en les encourageant à tisser des liens sociaux. »

Témoignage recueilli dans le cadre du Sondage des pros ados/jeunesses.

Lionel Larqué a aussi incité les professionnel·les à avoir une exigence de qualité vis-à-vis des jeunes et des projets qu'ils développent ; la satisfaction des jeunes ne pouvant pas être le seul critère de réussite.

La posture professionnelle : quelques exemples de projets dont s'inspirer

1/ CO-CONSTRUIRE AVEC LES JEUNES, les accompagner tout en leur donnant de la liberté, savoir s'effacer afin qu'ils restent décisionnaires et acteurs de la mise en œuvre de leurs décisions.

Le Festival Réel de Villeurbanne



Le Festival Réel a eu lieu en juin 2022 à Villeurbanne, capitale française de la culture cette année-là. Cet événement, qui a rassemblé plus de 45 000 personnes sur 3 jours, avait été conçu et organisé de A à Z par 115 jeunes, pendant près d'un an : programmation musicale, organisation événementielle (logistique, sécurité), communication... Accompagné·es par des agent·es de la ville et des professionnel·les du secteur, les jeunes ont ainsi pu appréhender les différents métiers, interagir avec de nombreux acteurs, délibérer, argumenter, prendre des décisions collectives. Cette expérience aura permis de tordre le cou aux clichés en démontrant que les jeunes étaient capables de s'engager sur la durée, pour porter un projet d'ampleur. Pour les professionnel·les, elle illustre les enjeux d'accompagner et de soutenir les jeunes tout en leur laissant un maximum de liberté et d'autonomie.

Pour en savoir plus : <https://www.jean-jaures.org/publication/le-festival-reel-festival-de-la-jeunesse-a-villeurbanne-vers-une-politique-culturelle-du-faire-avec/>

2/ FAVORISER L'APPRENTISSAGE ENTRE PAIRS pour permettre l'appropriation, l'inspiration et l'émulation collective

Le projet Batucada de la Maison de quartier des Hauts de Saint Aubin, à Angers

Lors d'un séjour à Barcelone en 2022, les adolescent·es du Hub d'Angers ont été accueilli·es par les jeunes de l'association BatukaVI. L'effet miroir a joué à plein : en voyant des jeunes de leur âge pratiquer à un très bon niveau, les jeunes angevin·es ont eu envie de les imiter ! Ce sont les jeunes de BatukaVI qui les ont initié·es et formé·es à la pratique de la batucada. À la fin du séjour, une représentation commune sur la plus grande place de la ville a valorisé cette belle rencontre.

Retour sur le séjour ici : <https://www.leolagrangre.org/hub-citoyen-2022-a-barcelone-un-sejour-collectif-engage-et-rythme/>

De retour à Angers, les jeunes ont eu envie de prolonger cette expérience. En juin 2023, ils-elles ont fait une représentation de batucada lors de l'inauguration de la maison de quartier ; cela leur a donné envie de monter un groupe pérenne. Il a fallu mobiliser des financements pour payer un intervenant, Mathias. Désormais ce groupe existe, s'entraîne régulièrement, et s'est produit le 21 juin aux Jardins du Palais Royal pour l'ouverture de la fête de la musique du ministère de la culture et au stade Elisabeth dans le 14ème pour les Jeux Olympiques de Paris !



Une partie de la troupe de batucada de la MDQ des Hauts de Saint Aubin lors de leur représentation au Palais Royal le 21 juin 2024

Le projet « gaming » de l'Alphaléo de Dijon

La structure, qui accompagne de jeunes artistes numériques dans une démarche de professionnalisation, a eu l'idée de leur proposer de s'impliquer dans la fabrication d'un jeu vidéo, en transmettant leurs compétences à d'autres jeunes. La règle : utiliser uniquement les ordinateurs du site et des logiciels libres. L'idée était de rémunérer ces jeunes, toujours dans une logique de professionnalisation, mais le matériel ne coûtait rien. Après la création d'un premier jeu vidéo, les jeunes de la structure sont intervenus dans un lycée pour réaliser un projet similaire avec des élèves décrocheurs. Fort de ces projets, l'Alphaléo souhaite lancer un studio de création de jeux vidéo en s'équipant en matériel - appareil photo, ordinateur... Un financement de la DRAC permet le développement de ce projet.



3/ OUVRIR LA PARTICIPATION à tous les jeunes, sans barrière ni distinction de genre, d'origine sociale ou de handicap

LA MIXITÉ CONTRE LES PRÉJUGÉS

Favoriser la mixité des publics dans l'organisation d'une activité culturelle est une façon puissante de changer les regards et de favoriser une meilleure compréhension mutuelle.

Le projet de Montbéliard autour du handicap

Ce projet a été développé avec un groupe d'ados du Hub Léo (programme éducatif de la Fédération Léo Lagrange à destination des 11 - 15 ans), en partenariat avec la Fondation Pluriel qui accueille des personnes polyhandicapées. Le projet a débuté par un temps de sensibilisation et de déconstruction des préjugés, en présence d'un éducateur spécialisé qui a répondu aux questions que se posaient les ados. Ensuite, des promenades en groupe mixte, incluant des ados et des personnes handicapées, ont été organisées ; cette expérience a permis aux jeunes de prendre conscience des difficultés que rencontrent les personnes handicapées, et d'être dans une posture de soutien et d'accompagnement. Pour prolonger la prise de conscience, les jeunes ont participé à une « mise en situation » : ils devaient faire leurs courses dans un centre commercial en se mettant dans la peau d'une personne handicapée. Le projet se poursuivra autour d'activités partagées : création d'une fresque, séjour en mixité de randonnée à la montagne...

« Avec ce projet, nous mobilisons plusieurs leviers pour changer les regards sur le handicap : mise en situation, rencontres, activités artistiques et sportives partagées. Ce projet contribue aussi à renforcer notre démarche d'inclusion au sein du Hub. Depuis quelques mois, nous accueillons un ado en situation de handicap : au début, ses parents étaient très anxieux à l'idée de le laisser, mais au contact des autres ados, on constate qu'il s'autonomise de plus en plus et parvient à prendre part à de plus en plus d'activités. »

Quentin, animateur à Montbéliard

ENCOURAGER LES FILLES : ASSUMER LA NON-MIXITÉ ?

Si la mixité est un objectif à atteindre, il est parfois nécessaire de mettre en œuvre des activités qui ne s'adressent qu'à un seul public, qui a besoin d'une attention et de conditions particulières pour se remobiliser et reprendre confiance. C'est notamment le cas des jeunes filles, qui peuvent être réticentes à faire du sport dans l'espace public, ou à prendre la parole et à se mettre en avant dans les projets culturels.

« Sport pour toutes » à Angers

Constatant que les jeunes filles n'osaient pas faire du sport au sein des équipements publics, les équipes de l'Alphaléo de la Maison de Quartier des Hauts de Saint-Aubin ont décidé de leur dédier un créneau sportif « rien que pour elles ». Une fois par semaine, un coach vient donner des cours de cardio, pendant une heure, dans la maison de quartier ; c'est gratuit, tous niveaux, et ça s'adresse exclusivement aux jeunes filles entre 16 et 25 ans.

« À Angers, nous travaillons beaucoup avec les médiateurs sportifs de la ville pour élargir le panel d'activités qu'on propose. Nos publics bénéficient ainsi du programme « Les filles, à vous de jouer », qui s'adresse spécifiquement aux filles : pendant une journée, elles peuvent s'initier à plein de sports différents, et le soir elles vont assister à un match ensemble. Ça crée une belle ambiance ! »

Julie, animatrice Hub à Angers.

« Radio Pontha » à Brest

Le projet s'est déroulé sur plusieurs années autour d'un groupe de filles de 11 à 18 ans. À l'origine, elles exprimaient le besoin d'avoir un temps « entre filles », pour oser prendre la parole. Cette volonté a finalement donné lieu à la mise en place d'ateliers radio qui ont progressivement pris de l'ampleur. De fil en aiguille, les jeunes « journalistes » ont participé à de nombreuses aventures radiophoniques : interviews pendant le tour de France, reportage d'une traversée en bateau jusqu'à Ouessant, visite de la maison de la radio à Paris...

4/ FAIRE ÉMERGER ET VALORISER DES COMPÉTENCES à travers des activités sportives

Les conseils de l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange (UNSLL)

Construire une activité sportive en partant des compétences qu'on souhaite faire émerger : c'est le conseil donné par Jérémy Mouchel, Sophie Petit et Benoit Noel de l'UNSLL lors d'un atelier dédié.

L'UNSLL dispose d'une **large palette d'activités en groupe** (jeux sportifs, jeux de rôle, jeux de plateaux) qui permettent à chaque fois de mobiliser des compétences psychosociales spécifiques :

✕ La coopération :

- Le jeu du loup garou
- Le théâtre forum
- Le cavalier noir (master mind)
- Le nœud humain
- Douaniers contre bandits

✕ La communication :

- Le time's up
- Le débat mouvant
- Le volley
- Le jeu des chaises (communication non verbale)
- Les Parcours sensoriels

✕ La régulation émotionnelle

- Théâtre miroir
- Le nœud humain (accepter de toucher l'autre, ne pas s'énerver)
- Les arts martiaux
- Le photo langage

✕ La gestion du stress :

- La météo de l'humeur
- Les jeux de plateau inspirés des neurosciences
- Ateliers d'écriture
- Relaxation, sophrologie

Tous ces jeux en équipe invitent à développer des stratégies, à coopérer, à prendre des initiatives, à communiquer efficacement, à argumenter et prendre des décisions collectives, à dépasser les difficultés et dédramatiser l'échec.

D'une activité à l'autre, le groupe se remobilise différemment, certain.es vont plus facilement oser s'exprimer. L'animateur·rice doit rester en retrait pour laisser le groupe développer ses propres stratégie et solutions. Il n'y a jamais de bonnes ni de mauvaises solutions. Le feedback est primordial : les jeunes doivent être amené.es à prendre conscience des compétences mobilisées, afin de pouvoir les transférer dans d'autres domaines (scolaire, professionnel...).

« Tous ces exemples d'activités présentés en atelier sont hyper inspirants ! Je pense remobiliser le "parcours sensoriel" (qui consiste à guider un participant au bruit, avec différents instruments pour produire des sons) pour animer la Fête du quartier en juillet, sur laquelle nous avons prévu des animations sportives. »

Anasthasia, animatrice à Chenôve

La méthode ICAPS

ICAPS (Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité) est à l'origine une étude qui vise à inciter les jeunes à faire plus d'activité physique et sportive pour limiter le surpoids.

Cette démarche globale prend en compte 3 niveaux : l'adolescent, son entourage et son environnement physique et organisationnel. Elle se déroule en milieu scolaire ou péri-scolaire.

Un projet ICAPS a été mené par le Centre Socio-Culturel et Sportif Léo Lagrange de Colombelles auprès de 358 jeunes collégien-nes. Sur l'année 2020-2021, 22 actions ont été mises en place, dans le collège, sur la pause méridienne, pendant les vacances, en impliquant les parents, les clubs sportifs. Suite à cette démarche, il a été constaté que les jeunes faisaient 1h20 d'activité sportive en plus par semaine, et que le temps passé devant les écrans avait diminué d'1h15.

« Nos centres sociaux, nos maisons de quartiers pourraient s'inspirer de cette méthode et jouer ce rôle qui consiste à remobiliser les jeunes par l'activité physique, en leur permettant d'acquérir de bonnes habitudes actives. »

Matthieu Vermeil, responsable Sport Santé de l'UNSL

5/ OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES en s'appuyant sur les pratiques existantes pour les questionner, les élargir et enrichir, faire découvrir d'autres façons de voir les choses et de nouvelles opportunités

La Box, à la Maison Pour Tous Petit-Charran de Valence



La Box est un tiers lieu d'inclusion numérique qui développe des activités pédagogiques autour du gaming, du e-sport et de la réalité augmentée. Equipé d'ordinateurs, d'écrans et de consoles, le lieu s'adresse à tous les publics et encourage les jeux partagés entre parents et enfants. Ici on ne stigmatise pas les pratiques numériques : on les développe et on les amène plus loin, en éduquant à la compréhension et à la maîtrise des outils, des usages et de leurs enjeux ; en travaillant sur la parentalité, en questionnant le rapport aux réseaux sociaux, en luttant contre l'illectronisme... À travers le jeu, les personnes développent des compétences qui sont utiles à leur parcours personnel et professionnel. Ce projet est développé en partenariat avec IZI Dream, une structure de e-sport.

« Des écrans il y en a partout, dans les voitures, sur les frigos, les lave-linge...Plutôt que de le refuser, on a choisi de s'appuyer sur les pratiques pour faire ensemble et jouer ensemble. Notre parti pris c'est que le numérique peut être un outil pertinent pour accéder aux loisirs, au sport, à la culture. »

Laurent, directeur de la MPT Petit-Charran

« Le jeu vidéo est beaucoup plus riche que ce que l'on croit, il y a toute une culture qui y est associée, et des valeurs fortes. Contrairement à ce que l'on peut penser, les jeux vidéo n'excluent pas la pratique d'une activité physique, au contraire, ils peuvent inciter à bouger ! »

Mathieu Gounon, conseiller numérique France Service, associé au projet

6/ MOBILISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE, faire avec d'autres, notamment avec celles-ceux qui ont une compétence artistique ou technique

Les projets cinéma de la Maison de quartier des Hauts de Saint Aubin d'Angers

Deux projets ont été développés autour du cinéma, en partenariat avec des associations locales.

- Avec l'association Cinéma Parlant, des jeunes de 15 à 25 ans de la maison de quartier ont pris part à la création d'un court métrage, « Fly Party ». Aidés par un réalisateur, ils-elles se sont investis dans toutes les étapes de la réalisation : écriture du scénario, jeu, montage... Le film a été valorisé dans le cadre du festival Passeurs d'images, et a été diffusé dans une salle de cinéma d'Angers.
- Dans le cadre du Festival Premier plan, festival angevin de court métrage pour les professionnels, des jeunes se sont engagés dans le projet « Cinéma Sprint ». Il s'agissait de créer 8 à 10 courts métrages en un week-end, puis de les présenter devant un jury. Les jeunes se sont mêlés à d'autres participants, tous ayant des profils et des motivations très différentes, pour composer des groupes dans lesquels chacun ne assumait une fonction: écrire le pitch, jouer, tourner, monter... Un court métrage réalisé avec une partie des jeunes a reçu le 3ème prix lors du festival.

L'exemple de l'association Les Petits Poids

Affiliée à la Fédération Léo Lagrange, l'association « Les Petits Poids, Ça Bascule Terrible ! » a été créée par des personnes atteintes de maladies chroniques (obésité, diabète). Elle a pour objectif d'améliorer la qualité de vie, le bien-être quotidien physique et moral de ses adhérents en proposant des activités physiques adaptées et de bien-être. Présente dans les Hauts-de-France, labellisée « Maison Sport Santé », l'association peut être sollicitée par les équipes de Léo Lagrange pour mettre en place des ateliers de mobilité sur mesure, en fonction des besoins des groupes.



Mobiliser les politiques publiques

Pour appuyer le financement ou le développement de projets culturels ou sportifs, identifier les acteurs ressources...

La Charte Culture



25 ans après sa première signature, une Charte d'engagements réciproques entre le ministère de la culture et les mouvements d'éducation populaire a été réactualisée et enrichie le 16 mai 2024.

Par cette Charte, le ministère de la Culture reconnaît les mouvements d'éducation populaire comme des « acteurs majeurs des politiques culturelles qui concourent au renforcement de la démocratisation et de la démocratie culturelle ». En conséquence, **ces derniers peuvent se voir attribuer le label « Éducation populaire pour la culture »**, qui leur permet de bénéficier de la politique de contractualisation entre le ministère de la Culture avec les collectivités. Cette nouveauté a deux conséquences importantes :

- **Les associations d'éducation populaire peuvent prétendre prioritairement aux financements et aux différents appels à projet des Direction Régionales des Affaires Culturelle (DRAC), dans les champs de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et des pratiques culturelles des habitants. Les professionnel·les peuvent donc se tourner vers les DRAC de leurs territoires afin de bénéficier de financement pour leurs projets culturels. Les groupements d'appels départementaux sont les lieux pertinents pour rencontrer les conseiller.es de la DRAC et échanger avec elles-eux sur ces enjeux.**
- Les projets portés par une association labellisée « Education populaire pour la culture » pourront être référencés sur l'application « Pass Culture »

La Stratégie Nationale Sport Santé

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Stratégie Nationale Sport Santé, inscrite dans le plan national de santé publique « Priorité Prévention », s'articule autour de 4 priorités :

- La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive
- Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visée thérapeutique
- La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquants
- Le renforcement et la diffusion des connaissances

Le Plan a notamment l'objectif de déployer 100 Maisons sport santé sur l'ensemble du territoire.

Les Maisons Sport-Santé (MSS) ont pour but d'accompagner et conseiller les personnes souhaitant pratiquer une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge.

5 associations affiliées à Léo Lagrange bénéficient du label Maison sport-santé (MSS) :

- **La Maison sport-santé Boug'Era de l'association Ecouter, réfléchir et agir située à Saint Ouen** qui développe de nombreuses actions dont plusieurs réservées aux femmes, d'autres aux enfants ou encore aux seniors ;
- **La maison pour tous Léo Lagrange de Pau** qui anime un espace santé avec une salle de sport dédiée, un parc et des partenariats avec d'autres associations sportives ;
- **Le Club Avignon sports loisirs** qui organise entre autres des sensibilisations dans les centres sociaux ;
- **L'association Hope Team East a créé Air sport santé**, qui s'est rapprochée de la plateforme en ligne Doctolib pour faciliter l'orientation de patients par leur médecin.
- **L'Hôpital de Corbie (80) ;**
- **L'association les Petits Poids.**

D'autres initiatives peuvent être mentionnées :

- **Le dispositif « Sésame »** a pour objectif d'accompagner des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur.rice sportif ou d'animateur.rice, et vers leur insertion.
- **Le dispositif « 1000 emplois sociosportifs »** vise à soutenir 1000 clubs sportifs souhaitant s'engager dans la création d'un poste d'éducateur.rice sociosportif (recrutement ou mobilisation d'un emploi existant). Il.elle sera amené.e à intervenir au sein d'un quartier, au pied des immeubles et dans les établissements scolaires situés dans une des 500 villes identifiées comme prioritaires, y compris dans le but d'étendre les heures d'ouverture des équipements sportifs dans l'enceinte de ces établissements et d'y déployer les « deux heures de sport supplémentaires pour les collégiens ».

2. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET FAIRE RESPECTER LES DROITS : LES CONSEILS DU DÉFENSEUR DES DROITS

Clémence Richard-Parret a animé un atelier sur les droits des jeunes, au cours duquel les professionnel·les étaient confronté·es à des « cas pratiques » de discriminations et d'inégalités d'accès à des activités culturelles ou sportives.

L'objectif était que chacun·e puisse exprimer son ressenti, échanger sur ses pratiques, et que le groupe trouve ensemble les bonnes réactions, attitudes et réflexes à avoir. Clémence Richard-Parret a rappelé quelles étaient les obligations, au regard du droit, et a partagé des conseils de bonnes pratiques.

1ÈRE SITUATION : *Violette est une adolescente trans de 15 ans. Elle se voit refuser l'accès aux vestiaires des filles de son club de sport.*

La recommandation du Défenseur :

Il s'agit bien d'une discrimination. La loi stipule que l'on doit se baser sur le genre ressenti par la personne et non sur son sexe biologique. Il faut en parler aux personnes dont le comportement bloque la situation (les autres enfants, ou les professionnel·les en charge du groupe), afin d'analyser les freins et de pouvoir trouver une issue positive.

« Le questionnement que j'ai toujours dans ce genre de situation est : comment puis-je protéger cet enfant des réactions du groupe, sans pour autant le stigmatiser ? »

Réaction d'une participante pendant l'atelier

2ÈME SITUATION : Stéphane âgé de 17 ans, souffre d'un diabète insulino-dépendant et est reconnu handicapé. Il souhaite, avec l'accord de ses parents, s'inscrire en centre de vacances de voiles à Quiberon. Son diabète l'oblige à recevoir de l'insuline trois fois par jour avant les repas, à contrôler son taux de sucre avant et après chaque activité sportive et changer son cathéter deux fois par semaine. Suite à une réunion des animateur·rices et du Conseil d'administration, l'association en charge du centre de vacances refuse l'inscription du jeune homme au motif que l'équipe d'animation ne se sent pas capable de faire face à un éventuel problème lié à la pathologie de Stéphane, avec des risques pour sa sécurité. L'association oriente le jeune et sa famille vers les séjours adaptés pour les jeunes diabétiques.

La recommandation du Défenseur :

Il s'agit là encore d'une discrimination. Il faut inclure l'enfant, et pour cela, il est obligatoire de consentir à des accommodements raisonnables et surtout de former l'équipe afin de favoriser de bonnes conditions d'accueil.

3ÈME SITUATION : Une mairie vous demande en tant que délégataire de l'activité périscolaire de pas accepter Nicolas pour cette année scolaire car résidant en bidonville, il ne bénéficie que d'une adresse de domiciliation administrative au sein d'une association, et que par ailleurs ses parents sont encore débiteurs d'une somme liée à des impayés l'année dernière. Pour cela il s'appuie sur l'article 2 du règlement intérieur qui prévoit que l'inscription à la cantine et aux activités périscolaires est conditionnée au fait de « ne pas être débiteur au titre des années scolaires précédentes, d'une somme concernant les frais de restauration, goûter, étude surveillée ou garderie

La recommandation du Défenseur :

Il y a une atteinte au droit : on ne peut refuser un enfant au motif qu'il n'a pas d'adresse « officielle ». On ne peut pas non plus refuser à un enfant le droit de manger, si sa famille est en grande précarité. Il faut orienter la famille vers des structures sociales, afin qu'elle soit accompagnée, et essayer de trouver, en lien avec la collectivité, des solutions de paiement ou d'effacement de la dette.

Les violences sexuelles et sexistes

Les problématiques de violence dans le sport ont été mises à jour à travers de nombreux témoignages ces dernières années. La cellule « Signal-Sports » - créée pour faire remonter les signalements de violences sexuelles - a pu recenser environ 1 500 signalements depuis sa création en décembre 2019.

Clémence Richard-Parret a souligné que des dispositifs avaient été mis en œuvre pour lutter contre les violences dans le milieu sportif, mais que beaucoup restait encore à faire dans le milieu culturel.

Le Défenseur des droits recommande de déployer des dispositifs de prévention et d'enquête administrative dans le domaine de la culture, similaires à ceux établis dans celui du sport, et de mieux former les professionnels au recueil de la parole des enfants.



3. ZOOM SUR L'UNION NATIONALE SPORTIVE LÉO LAGRANGE (UNSL), UNE RESSOURCE POUR MONTER DES PROJETS SPORTIFS AVEC LES JEUNES

La Fédération Léo Lagrange a la chance de pouvoir s'appuyer sur l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange pour développer des activités où le sport est un outil d'éducation et de citoyenneté.

L'Union Nationale Sportive Léo Lagrange, c'est :

- 30 000 adhérent.es
- 90 000 usager.es
- 400 associations
- 120 disciplines sportives différentes.

Opérateur de politiques publiques depuis plusieurs années, l'UNSLL développe la fonction éducative et sociale du sport dans toute sa diversité, en collaborant avec des acteurs publics ou privés (institutions, collectivités, administration pénitentiaire, Protection judiciaire de la jeunesse...).

À travers son expertise et ses outils, l'Union Nationale Sportive Léo Lagrange tire profit de toutes les potentialités éducatives d'une fédération multisports d'éducation populaire pour :

- Faire découvrir de nouveaux sports innovants (éveiller la curiosité, encourager les jeunes à sortir de leur zone de confort).
- Faire découvrir des sports de plein air (amener les jeunes à se reconnecter à la nature, à découvrir autrement leur environnement).
- Développer des compétences psychosociales qui favorisent l'insertion professionnelle et sociale.
- Transmettre des valeurs et éduquer à la citoyenneté à travers le sport.

L'UNSLL met à disposition de nombreuses ressources dont peuvent s'emparer les professionnels ado/jeunesses, notamment :

- **Les Raids multisports** : Depuis près de 20 ans, ces raids accueillent des jeunes provenant de toutes les régions de France. Les activités sportives proposées sont multiples : escalade, course d'orientation, VTT ou canoë...Le raid aventure est avant tout un outil pédagogique, qui permet la découverte, par le biais du sport, d'un nouvel environnement, de nouvelles activités, de valeurs de solidarité et de coopération, ainsi que la mobilisation des jeunes sur un projet sportif et collectif commun.
- **La malle « esprit sportif »** : développée depuis octobre 2014, en partenariat avec Les petits citoyens, cette malle permet la mise en place de parcours éducatifs, basés sur des ateliers de pratique sportive, sur la réflexion et le débat. Composée de huit outils pédagogiques distincts et complémentaires, la malle invite les enfants à suivre un parcours qui les mènera à l'obtention d'un permis de conduite sportive !



Mais aussi :

- Les ateliers sportifs personnalisés
- Les modules sportifs spécifiques
- Les animations sportives de proximité
- Les stages de rupture
- Les cycles sportifs de remobilisation physique et psychologique (50 ans et plus)
- L'animation « Limite hors jeu »
- Le jeu de l'esprit sportif
- L'équipage de l'esprit sportif
- L'événement sportif « Trophée de l'esprit sportif »...

« Au Hub Léo, nous nous appuyons beaucoup sur les ressources de l'Union Sportive pour construire des activités sportives pour nos publics. Les raids sportifs sont de supers outils pour travailler la cohésion d'équipe et proposer des activités de plein air. On a vraiment cette volonté de faire découvrir aux jeunes des sports qu'ils ne connaissent pas, comme le biathlon ou le paddle. On tient compte des envies, des morphologies, on ne force pas, on est vraiment dans la découverte, le plaisir et la notion de fair play. »

Anthony, animateur à Les Côtes-d'Arey

Léo Sport Job

En partenariat avec la Fédération Française de Vol en Planeur, les Universités Lyon 1 et Côte d'Opale et l'Institut de Formation Rhône-Alpes -IFRA, l'UNSLI porte le programme Léo Sport Job 16-25 ans (LSJ).

Ce programme innovant consiste à repérer et à accompagner des jeunes vulnérables, âgés de 16 à 25 ans, et à les accompagner dans des parcours de développement professionnels multi-filières par le sport.

LSJ 16-25 est porté par les Conseillers en Accompagnement Socio-Professionnel par le Sport (CASPS) et des Éducateurs Sportifs en Accompagnement Socio-Professionnel (ESASP), formés et certifiés à la méthodologie ADPS (Accompagnement au Développement Professionnel par le Sport), élaborée par les équipes de l'UNSLI et les universités partenaires.

Ce dispositif est en cours de déploiement dans 7 régions en France : Auvergne Rhône-Alpes (parcours Impulsion), Ile-de-France, Hauts-de-France (programme Flex Sport), Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie (programmes Déclat et UFOLEO) et PACA.

En 2021-2022, environ **1500** jeunes ont été accompagnés.



« Pour encourager les jeunes à être plus actifs, il faut jouer sur la notion d'envie, et faire découvrir des sports, car dans la majorité des cas ils ne les connaissent pas bien, à part ceux qu'on voit à la télé. La force de l'éducation populaire c'est aussi d'intégrer des temps de réflexions et d'échanges autour de l'activité physique. Faire du sport un sujet de citoyenneté et de débat ! »

Matthieu Vermeil, responsable Sport Santé à l'UNSL.

Des « Kits JO » pour bouger, débattre, réfléchir

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'UNSL et la Fédération Léo Lagrange ont développé un kit d'animation autour des Jeux.

Ce kit peut être utilisé par tous les animateurs intervenant auprès d'un public âgé de 7 à 25 ans, pour mettre en place des activités sur une journée, une demi-journée, ou de façon séparée.

Le kit contient :

- Des activités d'animation d'ateliers radio autour des Jeux Olympiques et Paralympiques,
- Des activités ludo-sportives traitant de la thématique des discriminations et des stéréotypes,
- Des activités d'éducation aux dessins de presse sur la thématique des Jeux Olympiques grâce aux outils de « Cartooning for peace : Il va y avoir du sport ! »,
- Des activités à visée culturelle et sportive au moyen de la mallette « Jeux Art & Sport » issue de la collaboration entre la Rmn-Grand Palais et le Musée National du Sport, offerte par le Ministère de la Culture

Les animateur.rices qui souhaiteraient obtenir la mallette « Jeux Art et Sport » peuvent la demander auprès de leur siège (chaque siège en possède au moins un exemplaire) ou de leur Union Régionale Sportive Léo Lagrange.



Notes et annexes

1. Définition du Larousse
2. Etude parue en avril 2023 <https://www.millenaire3.com/ressources/2023/jeunesse-culture-numerique-les-six-grands-constats-qui-concernent-deja-la-generation-z>
3. Capital culturel : ensemble des ressources culturelles (biens culturels, savoirs, savoir-faire ou compétences, maîtrise de la langue et des arts) détenues par un individu et qu'il peut mobiliser.
4. Galland Olivier. Un nouvel âge de la vie. In : Revue française de sociologie
5. Expression forgée par le sociologue Hervé Glevarec
6. Lombardo Philippe et Loup Wolff. « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », Culture
7. Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2019
8. Rapport 2022 de l'ONAPS
9. Verdot et al, 2020
10. Rapport 2022 de l'ONAPS
11. Verdot et al., 2020
12. Les Français, l'effort et la fatigue, l'IFOP pour la Fondation Jean Jaures, septembre 2022.
13. MINISTÈRE DE LA CULTURE (DÉPARTEMENT DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE - DEPP), 2019
14. « Le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture », Rapport 2023 du Défenseur des Droits.
15. Rapport du Défenseur des droits 2023
16. Jeunesse et mobilité : la fracture rurale, Institut Terram & Chemins d'avenir, mai 2024
17. INJEP 2021
18. Rapport d'information n° 866 (2022-2023), déposé le 11 juillet 2023
19. Rapport de la mission nationale « Accueils de loisirs et handicap » de 2018

Sport
Culture
et Loisirs
des jeunes
des pratiques et des droits !

Rédaction : Marie Poissonnier

Comité de rédaction : Guillaume De Chazournes - Timothée Romain - Elisabeth Viricel - service communication et service ado jeunesse de la Fédération Léo Lagrange

Création graphique : Lucie Scaillet - Aymerick Dienda

leo lagrange
FEDERATION

ADOLESCENCE
JEUNESSE

CONVENTION PROFESSIONNELLE

2024



leo lagrange
FEDERATION